

Structuration prosodique, syntaxe, discours : évidences et problèmes

A. Auchlin et A. Ferrari

Université de Genève

O. Introduction

La chaîne discursive, c'est une évidence communément admise, s'articule en unités prosodiques hiérarchiquement organisées. Au niveau inférieur, il y a les syllabes, qui se combinent plus ou moins récursivement en groupes prosodiques jusqu'à former des unités virtuellement maximales (par ex. "énoncé phonologique" pour Nespor 1986). La démarcation, aux différents niveaux, est le résultat d'un jeu de proéminence relative réalisé par l'interaction des paramètres de hauteur, d'intensité, de durée et de débit.

Du niveau inférieur de la syllabe à celui maximal de l'énoncé phonologique, la prosodie obéit à des principes de structuration qui lui sont propres, elle est donc autonome. De plus, on peut la dire "transfrontalière", en ce sens qu'elle traverse les divers domaines d'organisation linguistique : le regroupement prosodique, à un certain niveau, croise le lexique, à un autre la syntaxe, à un autre encore le discours. Certes, la prosodie interagit de manière spécifique avec chacun de ces domaines : ainsi, par exemple seule la prosodie du lexique semble voir les limites du morphème. Mais d'un autre côté, l'organisation prosodique propre à l'articulation avec un domaine peut influencer l'interaction avec un autre domaine. L'organisation de la phrase modifie celle des formes lexicales : en français par exemple, l'accent de mot disparaît dans la phrase. Celle-ci, à un autre niveau, est modifiée par la prosodie du discours : ainsi il a été observé que lorsque une unité phrasale est au milieu d'un mouvement discursif, l'intervalle entre syllabes prétonique et tonique est mineur; ou encore, l'attaque d'une unité est toujours plus haute lorsque celle-ci ouvre un mouvement discursif (Voghera 1992).

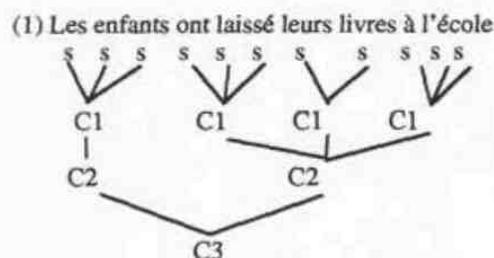
Les travaux contemporains sur la structuration prosodique se sont davantage intéressés à la définition des diverses unités d'organisation prosodique et aux interactions qui les lient à la syntaxe et au lexique. On sait en

revanche beaucoup moins de choses sur la manière dont la structuration du discours interagit avec la structuration prosodique, et dont celle-ci interagit avec les autres dimensions linguistiques.

1. Structuration prosodique et interaction avec la syntaxe

1.1 Remarques sur les unités de la hiérarchie prosodique

La plupart des auteurs s'accordent d'une part sur l'existence du niveau inférieur de la hiérarchie prosodique qu'occupe la syllabe, et sur celle d'un niveau supérieur, maximal, dont l'unité est appelée "énoncé phonologique" (Nespor 1986, 1993), "énoncé" (Mertens 1990), "syntagme majeur" ("*major phrase*") (Ladd 1986, 316). Et d'autre part sur le principe de constitution hiérarchique selon lequel les unités de chaque niveau s'emboîtent dans des unités de niveau supérieur, comme l'illustre, dans l'une de ses analyses possibles, l'exemple suivant (où s = syllabe et C = constituant prosodique) :



Les unités intermédiaires de la constituance prosodique au dessus de la syllabe font en revanche l'objet de traitements différents selon les points de vue, descriptif ou théorique, des auteurs.

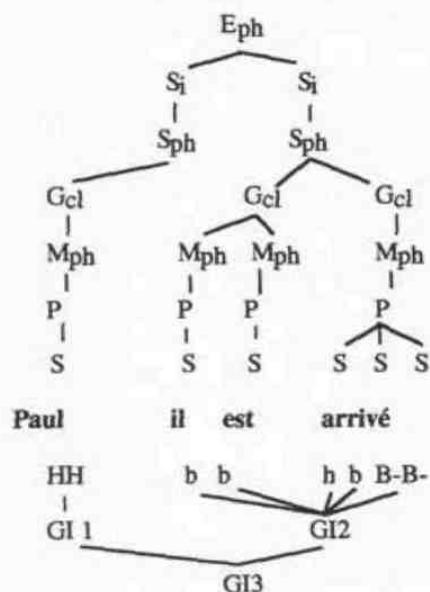
Certains insistent davantage sur la continuité de l'application des principes pour la constitution de la chaîne. Par exemple, le regroupement intonatif chez Mertens (1990) est fondé sur la prise en compte récursive de la valeur tonale ou force relative des syllabes accentuées. Chaque syllabe accentuée constitue un groupe intonatif : elle attire d'une part toutes les syllabes inaccentuées qui précèdent, d'autre part tous les groupes intonatifs à sa gauche dont la syllabe accentuée est moins "forte", la valeur la plus forte, le ton infra-bas, n'autorisant aucun regroupement ultérieur. Il en résulte que le nombre de "couches" d'intégration (ou la "profondeur" des arborescences qui

les représentent) est directement et constitutivement proportionné à la longueur de la chaîne, et ne dépend pas d'une échelle de rangs déterminée d'avance.

D'autres auteurs (Nespor 1986, 1993) en revanche mettent l'accent sur l'existence d'une échelle de rang, dont chaque niveau hiérarchique a sa raison d'être, et ceci pour deux types de motifs indépendants. Chaque rang a tout d'abord son propre fondement linguistique, et de plus il sélectionne des règles phonologiques spécifiques. Ainsi par exemple l'unité nommée "syntagme phonologique" est constituée par définition d'un groupe clitique (un mot phonologique plus les unités atones qui peuvent l'accompagner) qui contient une tête lexicale X et tous les groupes clitiques à sa gauche, jusqu'au premier groupe clitique qui contient une tête lexicale hors de la projection maximale de X ; de plus, le syntagme phonologique se caractérise comme étant, entre autres, le domaine spécifique d'application de la liaison. Ceci explique pourquoi, dans l'exemple (1), on trouve une liaison entre *les* et *enfants*, mais ni entre *enfants* et *ont*, ni entre *livres* et *à*. Seul *les enfants* a les propriétés syntaxiques requises pour donner lieu à un syntagme phonologique, et donc au domaine prosodique où la liaison peut être active. L'échelle des constituants prosodiques proposée par Nespor compte sept unités de rang hiérarchique (nous remplaçons ses abréviations) : la syllabe (S), le pied (P), le mot phonologique (M_{ph}), le groupe clitique (G_c), le syntagme phonologique (S_{ph}), le syntagme intonatif (S_i), et l'énoncé phonologique (E_{ph}).

Selon que l'on traite la chaîne d'une manière ou d'une autre, on peut obtenir des représentations prosodiques sensiblement différentes, comme l'illustrent les deux traitements proposés de l'exemple (2), celui du haut conforme aux principes de Nespor, celui du bas de Mertens; dans ce dernier, les syllabes indiquées par des majuscules redoublées portent des accents de groupe (HH = haut; B-B- = infra-grave), les minuscules indiquent la valeur tonale des syllabes inaccentuées :

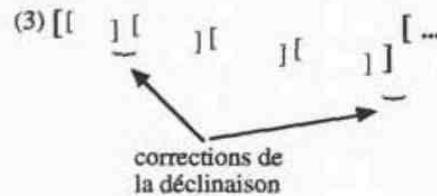
(2)



Au-delà cependant des différences que présentent ces deux types d'approche, des correspondances significatives apparaissent dans la segmentation. En particulier, dans les deux cas, il y a un niveau où *Paul* est opposé à *il est arrivé*, et un autre niveau où ces deux segments forment un constituant prosodique unique. Ces deux niveaux que, suivant la pratique la plus courante, nous appellerons "syntagme intonatif" (Si) et "énoncé phonologique" (Eph), sont particulièrement pertinents pour la discussion de l'interaction entre prosodie et discours.

Comme le signale Voghera (1992, 91), il n'est pas possible de fournir un inventaire fermé de phénomènes phonétiques suffisant à identifier ces unités; d'autre part, certains indices phonétiques "attendus" ne sont pas nécessairement présents : Ladd et Voghera signalent que les limites entre unités ne sont pas nécessairement marquées par des pauses ou des ruptures rythmiques. Ils s'opposent sur ce point à Nespor pour qui les pauses sont pertinentes, qu'elles soient réalisées phonétiquement par une véritable interruption de la phonation, ou par d'autres facteurs phonétiques comme l'allongement final, le raccourcissement initial ou la variation de débit.

Le syntagme intonatif et l'énoncé phonologique n'en présentent pas moins certaines caractéristiques prototypiques. En particulier, une caractéristique commune et propre à ces deux unités est d'être le lieu d'application du phénomène de déclinaison tonale (Nespor 1992, 269, Ladd 1992, 333) : la hauteur tonale (qui s'observe généralement sur les syllabes inaccentuées) décroît graduellement le long de la chaîne, et est plus basse à la fin d'un segment qu'au début. Cette déclinaison s'applique aux deux niveaux, et elle fait l'objet d'une correction cyclique à chaque nouvelle attaque ("declination reset"); on peut l'illustrer à l'aide de (3) ci-dessous :



La valeur (l'importance) de la correction apportée donne ainsi systématiquement des indications sur la portée à gauche de la déclinaison corrigée, et sur le niveau hiérarchique maximal concerné par la frontière (Ladd 1988).

Le syntagme intonatif, qui présente diverses propriétés d'attraction et de cohésion interne, est le plus petit constituant de la hiérarchie qui porte un contour mélodique. Il est donc minimalement caractérisé par la présence d'une syllabe accentuée qui soit porte le contour seule (*moi?*, *moi!*), soit entre dans un contraste avec une (ou plusieurs) autre(s) syllabe(s) accentuée(s).

De même que le syntagme intonatif peut être construit par l'intégration d'unités inférieures fondées sur la prise en compte des syllabes accentuées, l'énoncé phonologique est constitué d'un ou plusieurs SI, et peut être défini comme le lieu de détermination de la proéminence relative de ceux-ci. Il est en outre, dans certaines langues tout au moins, le domaine d'application de règles phonologiques comme la dégémination vocalique (Nespor 1993, 209).

On le voit, à ces niveaux, la structuration prosodique est étroitement tributaire des propriétés des contours mélodiques. Pour certains auteurs le traitement approprié de ceux-ci demande une échelle tonale divisant chaque registre en quatre, cinq, voire six valeurs (Léon, Rossi, Fontaney, etc.). Cette position est contestée par la phonologie intonative (Pierrehumbert, Ladd, Nespor), qui conçoit la forme des contours comme une suite de "cibles phonologiques" réalisées par les syllabes accentuées, et représentée par une séquence de branchements binaires fondés sur le contraste entre les seules

valeurs "haut" et "bas". Dans cette optique (pour autant qu'on se limite aux unités syntaxiques maximales), on peut voir l'énoncé phonologique comme le lieu maximal d'application de tels contrastes.

Bien que le syntagme intonatif et l'énoncé phonologique puissent évidemment se concrétiser par des chaînes de longueur variable, ces séquences ne sont certainement pas libres : elles sont l'objet de contraintes issues d'autres niveaux de l'organisation linguistique.

1.2. Interactions syntaxe - prosodie

Parmi ces contraintes, les plus connues sont celles qui sont liées à l'interaction avec la syntaxe. Il est clair en effet qu'un énoncé comme *Le chat de Pierre a été écrasé* supporte mal un découpage intonatif qui ferait éclater des liens syntaxiques forts (rection, etc.), et qu'on a difficilement ?*Le chat de # Pierre a été # écrasé*, et, d'autre part, que la structuration prosodique peut désambigüiser certaines ambiguïtés syntaxiques, comme le fameux *La belle porte le voile*.

Ce type de donnée empirique a conduit à attribuer un rôle fondamental à la syntaxe vis-à-vis de la structuration prosodique. Dans un premier temps, on a pensé les structures prosodiques totalement dépendantes de, et isomorphes aux structures syntaxiques (Chomsky & Halle 1968). Depuis, ce point de vue a évolué jusqu'à la position exposée par Nespor. La syntaxe y détient toujours le rôle de déclencheur des structures prosodiques, mais l'isomorphisme y est largement démenti, au profit d'une plus grande autonomie de la structuration prosodique propre.

Pour Nespor, la structure prosodique résulte de l'application de règles de projection, qui prennent comme input des données syntaxiques (la structure de surface) pour les traduire en données prosodiques. Ainsi, par exemple, le syntagme phonologique tel qu'il est défini ci-dessus; ou encore le syntagme intonatif, qui est vu comme constitué de : (i) tous les syntagmes phonologiques d'une chaîne qui ne sont pas dominés par le noeud S^0 le plus élevé, et (ii) toute autre séquence de syntagmes phonologiques adjacents à l'intérieur d'une phrase radicale. Cette définition explique qu'un exemple comme (4) sera nécessairement constitué de deux syntagmes intonatifs, dans la mesure où le constituant extraposé est intégré à un niveau supérieur à S^0 :

(4) [Ils sont presque toujours insupportables,]Si [ces joueurs de foot]Si

Tout en étant fortement basée sur la syntaxe, cette conception insiste sur le non isomorphisme constitutif des structures syntaxiques et prosodiques, qui peut être illustré par le découpage en syntagmes phonologiques de l'exemple suivant, où l'on voit que le troisième syntagme phonologique contient deux constituants ne formant pas une unité syntaxique :

(5) [Marie]Sph [est sortie]Sph [parce que le magasin]Sph [va fermer]Sph

Par ailleurs, cette approche permet de voir l'influence de la syntaxe sur la prosodie comme graduelle, plutôt qu'univoque et constante. En effet, si l'articulation de la prosodie avec la syntaxe est déterminante pour les unités intermédiaires (mot phonologique; groupe clitique; syntagme phonologique), elle l'est moins sinon pas du tout pour les deux extrémités de la constituance prosodique. Ainsi, du côté des petites unités, le regroupement des syllabes en pieds (cf. (2)) échappe à toute contrainte de nature syntaxique (bien qu'il soit partiellement déterminé par la composante morpho-lexicale). De l'autre côté, les règles de projection proposées par Nespor sont de moins en moins rigoureuses au fur et à mesure qu'elles concernent des unités élevées dans la hiérarchie (syntagme intonatif et au-dessus).

Dans le cadre proposé par Nespor, l'émancipation de la prosodie à l'égard de la syntaxe se poursuit au travers du phénomène facultatif qu'elle nomme restructuration : les structures prosodiques obtenues par l'application des règles de projection ne sont pas définitives, et peuvent faire l'objet de processus de restructuration susceptibles d'en modifier la configuration. Ainsi par exemple si chaque phrase maximale projetée, par définition, un énoncé phonologique indépendant, deux énoncés phonologiques successifs peuvent se restructurer afin de n'en former qu'un seul, qui n'entretient alors plus que des rapports très vagues avec sa double origine syntaxique.

Les facteurs qui règlent les processus de restructuration sont pour Nespor (1988, notamment) très variés, comprenant des éléments "sémantiques", "pragmatiques" aussi bien que "phonologiques". Un exemple de facteur "sémantique" susceptible de permettre ou bloquer la restructuration est la présence de liens sémantiques positifs ou négatifs entre les énoncés, seuls les premiers pouvant entraîner la restructuration : *je suis contente alors je sors* peut être restructuré en un énoncé phonologique, alors que *je suis contente, mais il pleut* ne le pourrait pas. Un facteur "pragmatique" par exemple stipule que la restructuration ne peut s'opérer que si les énoncés sont produits par le même locuteur, et adressés au même interlocuteur : la suite *Asseyez-vous! - Paul, amène le café!* ne peut pas se restructurer en un énoncé phonologique (alors que *Asseyez-vous, Paul amène le café* adressé au même interlocuteur le

pourrait). Un facteur "phonologique" signalé par Nespor concerne la durée des segments en jeu, les unités susceptibles de se restructurer devant être relativement courtes. Ces données très hétérogènes, on le voit, d'une part suggèrent un affaiblissement du pouvoir de la syntaxe à déterminer l'organisation prosodique, et d'autre part invitent à chercher ailleurs les relations permettant de rendre compte de celle-ci.

La perte d'influence de la syntaxe est consacrée dans le système proposé par Selkirk (1984) qui fonde la segmentation en groupes intonatifs sur des principes strictement "sémantiques". Dans son optique, la syntaxe n'intervient que comme préalable "trivial", se limitant à statuer qu'une phrase syntaxiquement indépendante doit être articulée de manière exhaustive en un ou plusieurs groupes intonatifs. Pour qu'ils puissent prendre forme, ceux-ci doivent constituer des "unités de sens". Plus précisément, deux constituants Ci et Cj donnent lieu à une unité de sens si, dans l'interprétation de la phrase, (i) Ci modifie Cj, ou (ii) Ci est un argument de Cj. Il en résulte qu'un énoncé comme *Jean a donné le livre à Marie* accepte les segmentations intonatives données en (6), et refuse celles proposées en (7) :

- (6) [Jean] [a donné] [le livre] [à Marie]
 [Jean a donné] [le livre] [à Marie]
 [Jean] [a donné le livre] [à Marie]
 [Jean a donné le livre] [à Marie]
 [Jean] [a donné le livre à Marie]
 [Jean a donné le livre à Marie]
- (7) *[Jean] [a donné] [le livre à Marie]
 *[Jean a donné] [le livre à Marie]

Ces deux dernières articulations réunissent en effet dans une seule unité intonative deux constituants *le livre* et *à Marie* qui n'entretiennent ni de relation argumentale ni de relation de modification directe (sauf dans l'emploi suisse romand de la préposition *à*, que nous n'envisageons pas ici, qui permet d'interpréter ce syntagme comme *le livre de Marie*, c'est-à-dire présentant une relation de modification et pouvant donc former un SI).

Par rapport au point de vue de Nespor qui part de la syntaxe pour en modaliser l'impact en deux étapes successives (règles de projection et restructuration), celui de Selkirk a l'avantage de poser de manière directe l'influence limitée de la syntaxe sur la prosodie. Son système explique de manière simple la grande variabilité syntaxique des frontières intonatives. Il explique aussi pourquoi les appellatifs, certaines incises, et d'autres sortes de constituants non argumentaux et non modificateurs forment tout naturellement des syntagmes intonatifs. En outre, il rend également compte de l'intuition

selon laquelle un constituant périphérique ne donne pas nécessairement lieu à un syntagme intonatif : c'est sa relation de sens avec le reste de la phrase qui est déterminante. Le premier constituant de l'énoncé (8) :

(8) Quand ils sont partis, il pleuvait beaucoup

peut former avec le reste de la phrase une seule unité intonative (mais ne le fait pas forcément), parce que la subordonnée modifie le contenu de la principale. Il n'en va pas de même dans (9) :

(9) Marie, j'aime beaucoup cette adorable fille

parce que le rôle d'argument que *Marie* pourrait prendre est déjà occupé dans la phrase par *cette adorable fille*.

Malgré ses avantages, la condition d'unité de sens est cependant à la fois trop faible et trop forte. Elle est trop faible car, comme l'a noté Selkirk elle-même (Selkirk 1984, 296), elle conduit, par exemple, à faire de fausses prédictions sur le comportement des relatives appositives. En effet, dans (10) :

(10) Marie, qui est très sympathique, ...

la relative modifiant le nom *Marie* devrait accepter les deux analyses, c'est-à-dire pouvoir constituer un syntagme intonatif avec *Marie* aussi bien que toute seule. Or la première possibilité n'est en fait pas réalisée. Selkirk propose d'expliquer ceci en disant que, dans un tel cas, il y a un "changement d'assertion" (la relative est assertée pour elle-même) - ce qui revient à ajouter un trait supplémentaire à la condition d'unité sémantique. Cependant, les conditions d'application de ce trait ne sont pas claires, dans la mesure où la relative n'en modifie pas moins *Marie*. La faiblesse de cette condition apparaît de manière plus sévère dans les cas où une relative autorise la double interprétation, appositive aussi bien que déterminative, comme dans (11) :

(11) Tous les exemplaires (,) qui étaient mal imprimés(,) ont été retirés de la vente

Au sens strict, la relative déterminative modifie *exemplaires*, et la quantification porte sur tout le bloc sémantique (*TOUS LES (exemplaires qui étaient...)*); la relative appositive, elle, modifie le nom avec sa quantification (*tous les exemplaires (qui étaient...)*). Mais il faut noter que la modification ainsi décrite ne peut pas être reflétée prosodiquement : on n'a pas *(*tous (les exemplaires qui...)*), les deux seuls schémas disponibles ne permettant pas de faire éclater le premier bloc. Dès lors, pour chacune des deux interprétations, les deux structures prosodiques sont théoriquement admises - ce qui est contre-intuitif. Pour les distinguer, on doit alors recourir à nouveau au trait

“changement d’assertion” qui, comme on l’a vu, affaiblit la nature strictement sémantique de la restriction.

La condition d’unité sémantique est également trop forte, dans la mesure où la mise en discours semble autoriser divers regroupements prosodiques qui devraient en principe être exclus. Une séquence comme *une lettre à Marie* peut parfaitement constituer une seule unité prosodique, à condition qu’on y voie une réponse à *Qu’est-ce que Jean a écrit?* Certes, on pourrait essayer de sauver la condition d’unité de sens en l’élargissant de manière à ce qu’elle rende compte de l’unité de sens ainsi reflétée intonativement. Mais elle risque alors de devenir trop vague pour être opératoire.

À la lumière de ces observations, la question de savoir ce qui règle la structuration des unités prosodiques reste entière : la syntaxe intervient, mais jusqu’à un certain point et pas d’une manière aussi prépondérante qu’on a pu le supposer; la sémantique joue également un rôle manifeste, mais il semble difficile de la réduire au paradigme des relations (quasi-grammaticales) internes aux constituants sans faire intervenir des données pragmatiques comme par exemple “assertion indépendante”; l’ensemble des facteurs susceptibles de donner lieu, chez Nespor, à une restructuration prosodique, qui comprend des éléments situationnels, phonétiques, etc., se laisse difficilement systématiser “de l’intérieur”, sans le recours à une dimension organisatrice unifiante.

2. Interrelations discours - prosodie

2.1. Considérations générales

Considérons le segment de discours authentique suivant :

- (12) # je pense souvent à l'exemple de # cette vieille femme en Thaïlande # qui nous a offert un jour un verre d'eau alors qu'on mourait de soif au bord du chemin #

Cette suite présente des frontières prosodiques claires, marquées par des pauses et des fins de contours intonatifs descendants (#). Si l’on regarde la première de celles-ci, on constate que : (i) elle ne correspond pas à une frontière de constituant syntaxique; et (ii) elle ne renferme pas une “unité de sens” complète (vue “de l’intérieur”). Néanmoins, elle semble obéir fortement à quelque chose, à savoir la logique du discours. En effet, l’interprétabilité complète de cet exemple en situation suggère qu’il réalise une structure discursive que l’on peut, en recourant aux catégories et relations présentées par Roulet (1991), représenter à l’aide de (13) (où les étiquettes AP, AS, ip et i

désignent respectivement les actes principal et subordonné, l'intervention principale, et le constituant maximal complexe de fonction indéterminée) :

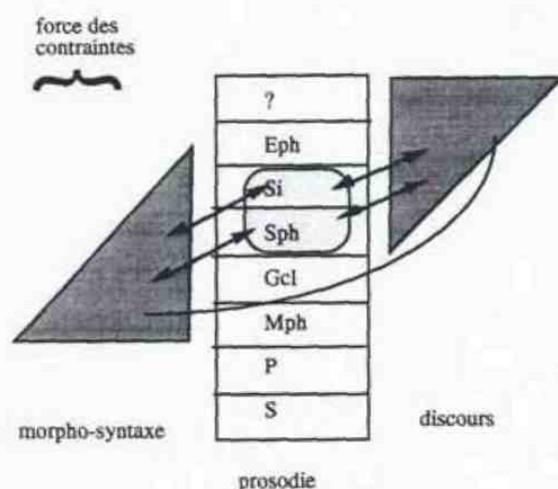
- (13)
$$\begin{array}{l} \text{AS} \\ \text{ip} \left\{ \begin{array}{l} \text{AS} \\ \text{AP} \end{array} \right. \end{array}$$
 je pense souvent à l'exemple de
cette vieille femme en Thaïlande
qui nous a offert un jour....

Ce qui caractérise cet exemple, c'est que le locuteur choisit des moyens syntaxiques apparemment inhabituels, bien qu'extrêmement fréquents, pour une telle construction, que l'on réaliserait plus clairement avec : *Il y a un exemple auquel je pense souvent. C'est celui d'une vieille femme rencontrée en Thaïlande. Un jour que nous mourions de soif, ...* De manière générale, l'exemple illustre, en premier lieu, l'existence d'interrelations entre la structuration prosodique et celle du discours. De telles interrelations se manifestent jusqu'aux niveaux élevés de l'organisation discursive : comme le suggère Fontaney (1987, 230), les locuteurs signalent généralement par un rehaussement maximal l'attaque d'un tour de parole ouvrant une nouvelle macro-unité thématique, une "transaction" (Roulet), susceptible de regrouper plusieurs échanges. D'autre part, dans la mesure où les contours intonatifs des trois S_i ont la même configuration, cet exemple illustre également le fait que les structures prosodiques et discursives ne sont pas systématiquement et nécessairement isomorphes : la structure prosodique ne reflète pas la profondeur de la structure discursive. Enfin et surtout, il illustre un cas de "non-synchronisation" du matériau morpho-syntaxique et prosodique au profit, apparemment, de la construction proso-discursive.

Avant d'examiner de manière plus détaillée quelques aspects des interrelations privilégiées entre les organisations prosodique, syntaxique et discursive, il semble utile de se pencher sur la manière générale de concevoir celles-là.

La question qu'il convient d'aborder est celle des modalités d'interaction qui lient la prosodie à la syntaxe d'un côté et au discours de l'autre, compte tenu d'une part de l'autonomie relative de la structuration prosodique, du caractère graduel de l'influence qu'exerce la syntaxe sur celle-ci d'autre part, et enfin de l'orientation ou de l'ordre dans lequel s'exercent les différentes contraintes d'un niveau à l'autre. Ces interrelations peuvent être représentées à l'aide du schéma suivant :

(14)



Ce schéma illustre, en premier lieu, le fait que la prosodie est contrainte par la morpho-syntaxe et par le discours, de manière graduelle et partiellement complémentaire. Les contraintes syntaxiques pèsent ainsi fortement sur la constitution des niveaux intermédiaires, mot phonologique (M_{ph}), groupe clitique (G_{cl}) et syntagme phonologique (S_{ph}) - bien que de manière décroissante dès ce niveau, et moins fortement encore au niveau supérieur du syntagme intonatif (S_i), pour se réduire à "presque rien" au niveau de l'énoncé phonologique (E_{ph}). De l'autre côté, les contraintes qu'exerce le discours sont inexistantes aux niveaux du mot phonologique et du groupe clitique, pour commencer à s'exercer à celui du syntagme phonologique (voir les cas de restructuration liés à une focalisation envisagés par Nespor 1986). Elles sont de plus en plus fortes en direction du haut, dès le niveau du syntagme intonatif, pour n'être pratiquement plus que les seules contraintes s'exerçant au niveau de l'énoncé phonologique.

La complémentarité des contraintes syntaxiques et discursives sur la structuration prosodique concerne fondamentalement, on le voit, le niveau du syntagme intonatif, et de manière moins nette celui du syntagme phonologique. Au premier niveau, cette interaction peut donner lieu à des conflits comme celui que présente l'exemple (12) ci-dessus. Ce qu'il est important de noter, c'est que l'interaction privilégiée à ce niveau-là semble celle qu'entretient la prosodie avec le discours, et qu'elle s'exerce au détriment des contraintes imposées par la syntaxe (qui projette des frontières de constituants prosodiques différentes). Autrement dit, d'un point de vue strictement grammatical, cet

énoncé devrait être traité comme malformé, dans la mesure où des contraintes fortes sur l'interaction entre la prosodie et la syntaxe semblent violées.

Le schéma vise à illustrer également une propriété des interactions entre ces domaines, qui est leur bi-directionnalité. En particulier, si la syntaxe contraint la prosodie, la prosodie en retour contraint également la syntaxe, comme l'ont montré Zec & Inkelas (1990) (voir également les exemples de contraintes phonotactiques chez Rossi 1985, 144 sq.). Par exemple, des considérations de poids segmental peuvent imposer de déplacer vers la gauche un constituant à la droite de l'énoncé, ce qui fait qu'à *Jean a écrit des lettres trop importantes pour être oubliées de Paris*, on préfère *Jean a écrit de Paris des lettres trop importantes pour être oubliées*. On peut raisonnablement faire l'hypothèse que le même phénomène concerne également les liens de la prosodie avec le discours, ainsi que ceux qui lient le discours et la syntaxe, comme nous allons tenter de l'illustrer.

La prosodie intervient crucialement dans la construction et l'interprétation du discours, de différentes manières et à plusieurs niveaux : la forme des contours intonatifs donne des indications sur la segmentation, mais aussi sur la valeur illocutoire, sur l'attitude propositionnelle du locuteur, sur le statut informationnel; différentes variations de débit peuvent marquer des relations interactives (reformulations), etc. Nous nous contentons ici d'envisager les facteurs prosodiques pertinents pour la segmentation et la hiérarchisation en unités discursives. En particulier, nous voudrions discuter la nature des correspondances entre les deux dimensions et leurs unités respectives : il y a un lien intuitivement fort entre l'accomplissement de l'"empaquetage" prosodique à différents niveaux du matériau grammatical (syntagme intonatif et énoncé phonologique), et l'accomplissement, à différents niveaux, de l'activité discursive (actes et mouvements discursifs).

2.2 Syntagme intonatif et acte discursif

2.2.1 L'hypothèse générale

L'hypothèse forte que nous posons (à la suite d'intuitions déjà présentes chez Halliday 1967, que l'on retrouve chez Sornicola 1981, Voghera 1992, etc.) est que les frontières de syntagmes intonatifs coïncident avec les frontières d'actes discursifs, au sens d'action langagière qui réalise une unité minimale d'analyse pragmatique, caractérisée par le fait qu'elle entretient une relation interactive avec une autre unité. Ce qui régit l'articulation en S_i c'est la structuration du discours en actes. Si "unité de sens" il y a, on comprend alors que celle-ci ne

peut pas être définie exclusivement en termes de relations syntaxico-sémantiques internes aux constituants, mais doit être saisie également de l'extérieur, à travers l'économie du discours et des relations qui s'y instaurent.

Dans les cas de figure idéalisés, les structures propres aux trois niveaux en jeu coïncident : le discours projette une articulation donnée en SI, qui sont saturés par des constituants bien formés et complets des points de vue syntaxique et sémantique. En d'autres termes, les unités prosodiques délimitées par un contour intonatif correspondent d'un côté à l'exécution d'un acte discursif, et de l'autre côté sont remplies par du matériau morpho-syntaxique non problématique, comme dans l'exemple (15) :

(15) Puisque tu le désires # je viens

Mais cette coïncidence ne peut cependant pas être posée comme un principe, contrairement à ce que suggère Rossi (1985, 142). Ce que l'on observe en effet, c'est, plutôt, que la constitution de syntagmes intonatifs est d'une part déterminée par l'accomplissement d'actes discursifs, et d'autre part contrôlée par le bas par la prosodie et par la syntaxe en un jeu de contraintes mutuelles.

Dans ce jeu, apparaissent naturellement des contraintes strictement grammaticales, c'est-à-dire internes à l'interaction entre la prosodie et la morpho-syntaxe. Ainsi, par exemple, il est impossible d'appliquer un contour intonatif aux clitiques, comme dans :

(16) Il # est là

Ou encore, dans (17) :

(17) Elle est arrivée # Marie

l'impossibilité de supprimer la frontière de S_j semble due à la structuration syntaxique de l'énoncé.

Mais de manière générale, les contraintes observées ne sont pas authentiquement grammaticales, et sont plutôt le reflet d'une faible probabilité discursive. En effet, si, comme nous l'avons vu, il est difficile de segmenter :

(18) Le chat de # Pierre a été # écrasé

la situation est cependant différente de celle de (16) ou (17), en cela que, dans les premiers cas, la segmentation semble discursivement possible, alors que dans (18) il y a, en amont, une "faible probabilité discursive" pour la production du segment *Pierre a été*. Le caractère indirect de ces contraintes "pseudo-syntaxiques" pourrait expliquer la gradualité de leur application et/ou

du sentiment d'inacceptabilité. Ainsi, si les violations syntaxiques observées en (12) et (18) sont respectivement "très probable" et "très peu probable", c'est que la première séquence se projette spontanément sur une structure discursive, ce que ne fait pas la seconde. De même, dans l'exemple emprunté à Selkirk et déjà signalé plus haut :

(19) Une lettre à Marie

la livraison en un seul syntagme intonatif est effectivement difficile, sauf si on l'entend comme réponse à *Qu'est-ce que Jules a écrit?*

L'hypothèse forte que nous avons posée selon laquelle toute frontière de S_i correspond à une frontière d'acte permet d'éclairer un certain nombre de cas de figure "standard". Prenons l'exemple suivant :

(20) Il est sorti malgré la pluie.

Ce que l'on constate, c'est qu'il peut faire l'objet de deux structurations intonatives différentes, selon que l'on place une frontière de S_i avant *malgré* ou non. Notre hypothèse prédit donc d'une part que cette séquence peut servir à l'accomplissement de deux actes discursifs ou d'un seul, et d'autre part que la prosodie est seule responsable de la différenciation. Ce point de vue peut être généralisé à l'ensemble des constituants syntaxiques périphériques non argumentaux, quelle que soit leur structure interne. De sorte que dans (21) :

(21) Il mange à huit heures

le segment *à huit heures* peut donner lieu ou non à l'accomplissement d'un acte discursif, selon qu'il constitue ou non un SI. Par exemple, en réponse à *à quelle heure mange-t-il?*, on s'attend à ce que la phrase soit livrée en un seul S_i , ce qui est cohérent du point de vue discursif. Si en revanche elle est destinée à répondre à *que fait-il à huit heures?*, elle sera vraisemblablement produite en deux S_i , accomplissant deux actes discursifs distincts.

Une donnée importante intervient ici, où l'on peut voir un cas d'influence directe du discours sur la dimension syntaxique, c'est l'aspect distributionnel des constituants de la séquence. Il semble que certaines positions favorisent la construction en plusieurs actes, ou, corollairement que la construction discursive de deux actes successifs peut entraîner une modification de la distribution syntaxique au profit d'une construction favorisant la discrimination prosodique. C'est notamment le cas de la position frontale : en effet, le déplacement du syntagme prépositionnel de (21) :

(21b) A huit heures il mange

favorise la possibilité d'un marquage prosodique permettant, si nécessaire, d'appliquer un contour à ce syntagme, et, par là, de faire de son énonciation un acte discursif. Ainsi, (21b) devient une réponse peu appropriée à *à quelle heure mange-t-il?*, mais relativement plus appropriée à *que fait-il à huit heures?*, que (21). Naturellement, ce fait distributionnel est régi également par d'autres facteurs, comme le statut informationnel, qui entrent en jeu dans l'interaction entre la structuration prosodique et la segmentation discursive. De sorte que (21b) peut néanmoins constituer un seul S_i , et se présenter comme une réponse à *comment passe-t-il ses journées?* (*le soir il se repose, à huit heures il mange, à neuf heures il dort...*).

Un autre cas, plus "classique" et discuté dans la littérature, est celui des constructions subordonnées causales en *parce que*. Dans l'exemple suivant :

(22) Marie est malade parce qu'elle a beaucoup mangé

notre hypothèse conduit à penser que seule la prosodie différencie les interprétations de cette séquence en un acte ou en deux actes discursifs distincts. Cette position est celle à laquelle arrive également Ferrari (1993), avec toutefois une différence dans la manière de concevoir les processus permettant d'arriver à cette discrimination. Etant donné le statut initial qu'elle accorde, à la suite de Nespor, à la syntaxe, cette séquence projette d'abord une seule unité prosodique maximale, correspondant à l'exécution d'un unique acte de discours. Ensuite seulement, par restructuration, la séquence peut être segmentée pour indiquer l'accomplissement de deux actes.

Un dernier exemple, authentique, permet d'illustrer le pouvoir de notre hypothèse, à savoir la manière dont la structuration proso-discursive intervient dans une situation naturelle de type "garden-path".

(23) [interview d'un musicien]

A: Est-c'que t'es très attentif à la manière [dôte.ɥy # skətyfɛ]

B: oui

A demande (...) à la manière dont est reçu ce que tu fais; mais avec une légère pause après *reçu*; de sorte que B répond sur cette pause *Oui*, manifestant par là qu'il répond à une question ayant comme contenu propositionnel (...) *dont t'es reçu*. D'un point de vue descriptif, la correspondance que nous proposons conduit à poser, en raison de la pause notamment, l'accomplissement d'un acte discursif par le premier segment, interprétation retenue par B : il y a une frontière prosodique, il y a du matériau morpho-syntaxique adéquat, il y a donc accomplissement d'un acte discursif, constituant unique d'une intervention à fonction illocutoire initiative. Notre

hypothèse conduit également à envisager le segment suivant, *ce que tu fais*, comme accomplissant un acte discursif, pour la même raison, à savoir qu'il est suivi d'une frontière intonative majeure. De fait, s'il est parfaitement possible d'envisager un acte discursif ayant cette forme, il paraît en revanche très difficile de l'intégrer ici à la construction discursive, et c'est cette difficulté même qui, selon nous, déclenche la révision du traitement du segment qui précède.

La manière dont notre hypothèse conduit à voir les choses passe ainsi par le constat de l'échec de l'intégration discursive de ce segment comme acte discursif. Ce parcours présente l'avantage de laisser ouverte l'alternative entre les structurations possibles, mais surtout, il constitue une explication d'un fait que la syntaxe seule ne saurait expliquer. En effet, le fait ne consiste pas seulement dans la possibilité de la double analyse, en distribution complémentaire et successive, du complément de *est reçu* (*tu VS. ce que tu fais*), mais bien plutôt dans la possibilité d'accomplir de l'action langagière au moyen de chacune des deux constructions - possibilité attestée pour la première d'entre elles par la réponse (prématurée) de B.

2.2.2 Le cas des "phrases segmentées"

Abordons maintenant le cas des constituants périphériques argumentaux ou qui ont une "origine" argumentale dans la phrase. Les distinguer a priori des constituants non argumentaux comme nous l'avons fait, et comme il est courant dans la littérature, revient à accorder aux propriétés syntaxiques un poids important dans la détermination de leurs propriétés discursives. C'est cette supposition que nous allons examiner.

Reprenons à Berrendonner (1990, 31) l'exposé du problème : si l'on a une suite AZ formée "d'un syntagme nominal ou prépositionnel A, porteur d'un intonème progrédient, et d'une proposition Z, généralement verbale, admettant un intonème conclusif", alors AZ peut constituer une clause unique (un acte discursif), ou une période binaire (mouvement discursif; cf. ci-dessous) formée de deux clauses. Le facteur posé comme discriminant est la nature des relations syntaxiques : la clause est le domaine de la micro-syntaxe, syntaxe de rection et de liage, la période est le domaine de la macro-syntaxe (ou syntaxe de "pointage" et de "présupposition"). En d'autres termes, dans cette hypothèse, si les constituants périphériques argumentaux satisfont certaines conditions de "micro-grammaire", ils sont réputés ne pas pouvoir servir à l'accomplissement d'un acte discursif (ou "clause"). Prenons les

exemples suivants, empruntés à Berrendonner (1990, *ibid.*; ponctuation et parenthésage d'origine) :

- (24) [La première fille qu'il rencontre] [il lui raconte tout ça]
 (25) [A nous, ça nous rendra jamais ce qu'on a perdu]

Pour Berrendonner, (24) consiste en la production de deux clauses successives (marquées par les crochets), parce que le constituant périphérique n'entretient pas de relation micro-grammaticale (relation de rection) avec la proposition qui suit. Dans (25) en revanche, on n'a qu'une clause, dans la mesure où le constituant périphérique "(...)" est marqué comme datif régi par le verbe *rendre*. (ibid.). De fait, un certain nombre d'observations tendent à confirmer le bien fondé de la distinction entre unités de micro- et macro-grammaire. Ainsi par exemple la micro-grammaire autorise la reprise anaphorique d'expressions qui n'ont pas de référence actuelle - *aucun philosophe; n'ignore qu'il; est mortel*, possibilité que n'offre pas la macro-grammaire; on ne pourrait en effet pas enchaîner en disant, *il; le sait depuis longtemps*; ou encore, en sens inverse, le renvoi anaphorique par pointage est impossible à l'intérieur des clauses : ??*Marie; a dit que cette linguiste; était heureuse*.

Cependant, le point contestable est le primat des indications syntaxiques sur la constitution discursive. Si l'on reprend l'exemple (25), une simple mise en perspective conduit à penser que *à nous* peut, parfaitement, servir à l'accomplissement d'un acte discursif (constituer une clause), malgré la présence de la préposition. Il suffit d'y voir une réponse à : *à qui cela ne rendra-t-il pas ce qu'il a perdu?* Dans ce cas, il est vrai, ce segment sera porteur d'un contraste prosodique majeur avec le reste de la phrase. Mais alors, il suffit de faire porter à *à nous* un contour prosodique le mettant en contraste avec la suite, porteuse d'un contour plat de type "appendice", pour que la construction discursive en deux clauses en résulte.

Ce que montre cet exemple, c'est que l'effet de pondération mutuelle des données prosodiques et syntaxiques ne peut pas être évalué en ne gardant comme variable la seule syntaxe, et qu'en l'occurrence les données prosodiques sont prépondérantes sur les données syntaxiques.

Notre hypothèse, qui associe S_j et acte discursif, laisse en principe ouverte la double analyse proso-discursive de (*à*) *Marie* dans ce type de "phrase segmentée" :

- (26a) A Marie il a raconté tout ça
 (26b) A Marie il lui a raconté tout ça
 (26c) Marie il lui a raconté tout ça

(26d) Marie il a raconté tout ça

Ceci ne revient toutefois pas à traiter la dimension syntaxique comme indifférente : en effet, lorsque la phrase segmentée contient une reprise par un syntagme nominal plein, la configuration syntaxique invite plutôt à une interprétation en plusieurs clauses, comme dans :

(26e) A Marie il lui a raconté tout ça à cette pipelette

mais ici encore, l'organisation prosodique peut mouler le matériau morpho-syntaxique en des entités diverses :

(26f) A Marie # il lui a raconté tout ça à cette pipelette

(26g) A Marie il lui a raconté tout ça # à cette pipelette

(26h) A Marie # il lui a raconté tout ça # à cette pipelette

2.2.3 Limites apparentes de l'hypothèse générale

L'hypothèse "un SI = un acte" connaît cependant deux types de limites apparentes qu'il convient d'examiner : les situations où un syntagme intonatif s'applique à du matériau morpho-syntaxique ne constituant pas de manière évidente un acte discursif, et celles où le matériau enfermé par un syntagme intonatif serait interprété, en l'absence de celui-ci, plutôt comme une séquence d'actes discursifs.

Le premier type de problème peut être illustré, tout d'abord, par les antécédents des relatives appositives. Dans l'exemple suivant :

(27) A Marie que j'ai d'ailleurs vue hier j'ai dit de venir à sept heures

on observe que l'attribution d'un contour à la relative entraîne corollairement une certaine autonomisation intonative de *à Marie*. Le problème de notre hypothèse est qu'en pareil cas elle semblerait prédire que ce segment constitue nécessairement un acte discursif. Certes, cette possibilité doit être prise en compte. En effet, d'une part (27) présente un parallélisme évident avec (27a) :

(27a) A Marie que j'ai d'ailleurs vue hier je *lui* ai dit de venir à sept heures

où la reprise pronominale dans la principale invite à traiter *à Marie* comme un constituant proso-discursif à part entière. Et d'autre part, dans la mesure où (27) peut parfaitement être entendu en réponse à "*à qui as-tu dit de venir à sept heures?*", il est fonctionnellement et informativement équivalent à "*à Marie, que j'ai d'ailleurs vue hier.*" Il serait cependant abusif de devoir considérer que *à Marie* accomplit systématiquement un acte, et l'on devrait également pouvoir envisager qu'il ne représente qu'un fragment d'un acte dont l'accomplissement est suspendu en attente d'une complétion ultérieure. Dans le cadre de notre

hypothèse, on pourrait dire que l'accomplissement d'un acte par défaut est suspendu, de manière à certains égards symétrique avec le cas de l'exemple (23).

En fait, il semble plus proche de la réalité de noter que, dans (27), le segment à *Marie* accepte deux réalisations prosodiques différentes selon, justement, qu'il est destiné ou non à accomplir un acte ; la "relative autonomisation" qu'impose la subordonnée à ce segment n'en fait pas pour autant nécessairement un syntagme intonatif, mais un constituant prosodique de rang inférieur, un syntagme phonologique. Ce cas de figure ne falsifie ainsi pas notre hypothèse générale, mais invite, en revanche, à préciser les conditions prosodiques de son application (comment distinguer un syntagme phonologique d'un syntagme intonatif).

Un autre cas intéressant est celui des différents types d'adverbiaux qui sont caractérisés par une grande liberté distributionnelle et par une grande ductilité prosodique : ils sont susceptibles d'être intégrés aussi bien qu'isolés intonativement. Notre hypothèse prévoit systématiquement la double analyse, autonomie et non autonomie prosodique, ce qui demande un certain nombre de précisions. Si l'on a :

(28) Probablement # il va sortir

l'adverbial, selon notre hypothèse, devrait constituer un acte discursif. Ceci soulève en premier lieu le problème de la détermination de la nature de l'acte accompli : de quelle espèce d'acte discursif s'agit-il ? La réponse qui vient à l'esprit est qu'en pareil cas, l'adverbial est rhématisé, comme en réponse à "est-ce qu'il va sortir ?", de sorte que la question qui se pose est moins celle de la fonction de *ce* constituant que celle de la proposition *il va sortir* elle-même. Dans ce cas, celle-ci joue le rôle de rappel diaphonique d'un élément de la question, à valeur thématique, c'est donc un constituant subordonné. On peut remarquer ici que la même analyse vaut pour la construction avec subordonnant (*probablement que...*), comme pour la construction verbale *il est probable que...*

Le second problème, empirique, réside à nouveau dans la différenciation de la nature prosodique de l'adverbial, réalisé comme syntagme intonatif, ou comme syntagme phonologique. Il y a, d'un côté, des cas clairs où la discrimination prosodique établit de façon nette la nature de la frontière, indiquant de manière univoque telle ou telle construction pragmatique : dans *est-ce qu'il a répondu (#) honnêtement*, si l'adverbial modifie le prédicat seulement, il est impossible de poser une frontière de syntagme intonatif entre

eux ; si une frontière prosodique majeure précède l'adverbial, celle-ci invite à l'interpréter comme un acte discursif.

Mais d'un autre côté, force est de constater que les indices phonétiques susceptibles de discriminer les types de frontières prosodiques, frontières de syntagmes phonologiques ou intonatifs, ne sont pas univoques, et ne semblent donc pas permettre de fonder une différenciation discursive. Plus précisément, plutôt qu'à une opposition discrète, on est confronté à une opposition graduelle, de sorte que, dans une partie des cas tout au moins, notre hypothèse est à première vue simplement inapplicable. Ceci dit, cet effet de flou n'est peut-être pas dû au hasard, et on peut supposer que si la discrimination prosodique n'est pas nette, c'est, tout simplement, que le contraste discursif n'a pas d'effet interprétatif significatif. Considérons l'exemple suivant :

- (29) Elle est où Marie parce que probablement j'aurai pas le temps de la voir ce soir

Dans ce cas on le voit, *probablement* a typiquement une intonation à cheval entre le syntagme intonatif et le syntagme phonologique, et, en dehors d'une accentuation marquée des frontières précédant et suivant l'adverbe, les deux constructions sont envisageables. Or il s'agit d'un cas où la différence entre les deux constructions discursives doit être traitée comme négligeable. Que *probablement* constitue un acte à lui tout seul ou non, il n'en reste pas moins un constituant interne à la séquence introduite par *parce que*, de laquelle il est impossible de l'extraire (même par un déplacement à droite).

On pourrait hasarder ici la généralisation suivante. L'opposition proso-discursive qui caractérise les adverbiaux n'est pertinente que si la séquence formée par l'adverbial et ce qu'il modifie n'est pas dans la portée d'un connecteur. En fait, cette généralisation pourrait être étendue : pour tout constituant X, quelle que soit sa nature syntaxique, sémantique ou pragmatique, la discrimination proso-discursive n'est pas pertinente relativement à un constituant de rang supérieur Y si X est séparé de Y par plus d'un noeud. En d'autres termes, dans ce cas de figure, que X soit un syntagme intonatif ou un syntagme phonologique n'est pas pertinent. Ainsi, dans :

- (30) Je suis sorti parce que je voulais prendre l'air parce que j'avais trop travaillé
le traitement de *parce que j'avais trop travaillé* comme syntagme intonatif et acte discursif ou comme syntagme phonologique et sous-composante de l'acte discursif réalisé par *parce que je voulais prendre l'air* n'influe en rien sur sa relation avec *je suis sorti*; ni d'ailleurs sur l'architecture globale de l'intervention : la preuve c'est que, même si l'on décide de thématiser *parce*

que j'avais trop travaillé en ajoutant j'ai un article important à écrire, on peut se permettre d'opter pour le syntagme phonologique. La conséquence de cette idée n'est pas moindre : elle confirme la priorité de la correspondance prosodie-discours sur la correspondance syntaxe-prosodie. Et d'autre part, elle permet de comprendre pourquoi les structures prosodiques à un niveau élevé ne reflètent pas les structures discursives avec lesquelles elles ne sont pas isomorphes.

Le dernier cas de figure met en jeu ceux des connecteurs pragmatiques qui sont susceptibles de porter seuls un contour intonatif. Selon notre hypothèse générale, ceux-ci devraient pouvoir donner lieu à l'exécution d'un acte discursif. Prenons pour commencer l'exemple suivant :

(31) Marie est une fille intelligente. Donc.

Il paraît clair que ce que prédit notre hypothèse est minimalement satisfait : l'énonciation de *donc* constitue un acte discursif indépendant. Le problème, ici encore, est de déterminer le statut discursif d'un tel acte. Mais en fait, la situation n'est pas fondamentalement différente de celle où on ajouterait "C'est ce que je pense", ou "A mon avis", par exemple : le second acte conduit à réinterpréter le statut discursif du premier, présenté initialement comme une assertion indépendante. Dans le cas de *donc*, ce qui pose apparemment problème c'est sa nature strictement instructionnelle, qui fait que ce type de marque généralement ne constitue pas un acte à elle toute seule, mais appartient plutôt à l'un ou l'autre des éléments qu'elle est supposée mettre en relation. A nouveau, ce que l'on observe ici est un cas de conflit relatif entre les instructions fournies par la prosodie et celles fournies par le matériau lexical qui la supporte, conflit relatif qui semble se régler en faveur de la prosodie. Ainsi pour *donc*, son occurrence dans (31) d'un côté bloque la concaténation segmentale typique à laquelle donnent lieu ses instructions sémantico-pragmatiques (on n'a pas "*p donc q*"); mais d'un autre côté celles-ci sont récupérées à un second niveau, compte tenu du fait que *donc* fait l'objet d'un acte d'énonciation. Cet acte peut avoir la fonction interactive d'un commentaire, qui modifie rétroactivement l'interprétation de *Marie est intelligente* pour présenter cette assertion comme issue d'un raisonnement.

Il est particulièrement intéressant pour notre hypothèse d'examiner aussi ce qui se passe lorsque le connecteur occupe une position plus proche de celle de son emploi ordinaire, frontale ou insérée.

(32a) Donc, Marie est une fille intelligente.
 (32b) Marie est, donc, une fille intelligente.

Dans ces deux cas, la situation normale est que *donc* a le statut d'un syntagme phonologique et qu'il ne constitue donc pas un acte. Ceci dit, il est néanmoins possible même dans ces deux positions de convoquer la lecture où *donc* forme un syntagme intonatif, et par là constitue un acte discursif ; mais il faut noter que le contraste prosodique qui doit être mobilisé pour cela est particulièrement important. Pour (32b), il semble en particulier nécessaire de délimiter le connecteur par des pauses marquées et par un abaissement de registre caractéristique des incises. Pour (32a) en revanche, la situation est comparable à celle de l'exemple (28) ci-dessus (*probablement, il va sortir*), où le second segment joue le rôle de thème et s'entend comme une reprise diaphonique, et est porteur d'un contour plat, contrastant fortement avec celui du premier segment.

Venons-en maintenant au second type de limite apparente que l'on peut voir à l'hypothèse 1 $S_i = 1$ acte, à savoir les cas où le matériau enfermé par un syntagme intonatif serait interprété, en l'absence de celui-ci, plutôt comme une séquence d'actes discursifs que comme un acte unique.

Un premier exemple d'une telle situation est discuté par Roulet (1991, 72), à propos de la suite :

- (33) C'est un Saint-Bernard elle aussi si je puis dire

Roulet fait en effet remarquer qu'ici le segment *si je puis dire* "n'est pas énoncé comme un acte indépendant de commentaire, mais intégré comme une modalité dans l'acte antérieur". Nous nous rangeons sans peine du côté de cette analyse, qui confirme fortement l'hypothèse que nous avons posée : si la prosodie le demande, même du matériau potentiellement autonome du point de vue discursif peut être réduit à un seul acte. Remarquons en passant que le matériau lexical de (33) pourrait être prosodiquement développé non en deux mais en trois actes indépendants : *c'est un Saint Bernard # elle aussi # si je puis dire*.

Une véritable généralisation de cette idée doit, cependant, être confrontée à des situations plus délicates, comme celle illustrée par l'exemple authentique suivant :

- (34) et puis bon ben # j'ai tout fait pour essayer de retrouver une nouvelle compagne mais ça n'a jamais marché

Ce qu'on observe ici, c'est un conflit entre les instructions fortes associées à l'occurrence de *mais*, qui commande une segmentation en deux actes discursifs, et les instructions prosodiques qui réalisent la suite *j'ai tout fait*

pour... marché comme un seul syntagme intonatif, et invitent à n'y voir l'exécution que d'un seul acte (comme dans *il n'est pas rouge mais vert*). Le problème évident est : laquelle des deux structurations a-t-elle lieu?

Une première solution consisterait à dire qu'on a affaire, au niveau hiérarchique, à deux actes distincts, traités au niveau périodique comme une seule unité - c'est le type de traitement que pourrait suggérer la séparation des dimensions hiérarchique et périodique en deux modules distincts proposée par Roulet.

Une seconde solution, cohérente avec notre hypothèse, consiste à ne retenir que l'exécution d'un seul acte marqué par la prosodie, tout en relevant la particularité de cet acte qui est de contenir du matériau virtuellement expansible en deux actes. A un premier niveau, cette idée rend compte de l'intuition selon laquelle ce qui est justement significatif dans cet exemple, c'est que le locuteur n'accomplit pas un acte avec le segment qui précède *mais*. A un second niveau, elle permet d'éviter le problème important que pose la première solution fondée sur la distinction entre dimensions périodique et hiérarchique : si la segmentation en actes discursifs n'est pas constitutivement déterminée par la prosodie, alors le module hiérarchique doit calculer l'ensemble des segmentations possibles et leurs combinaisons virtuelles. Par exemple dans (33), de deux choses l'une : soit la hiérarchisation est déterminée par la prosodie, et on a un accès immédiat à la segmentation *effective*, soit le travail de la prosodie est plus cosmétique et consiste simplement à arranger de telle et telle manière des unités pré-déterminées dans un paradigme de possibilités; mais dans ce cas, force est d'admettre que le module hiérarchique doit toutes les envisager, à commencer par la plus petite segmentation possible. Si l'on a :

- (35) (a) c'est un Saint-Bernard
(b) elle aussi
(c) si je puis dire

on obtient :

- | | | | |
|------|------|---------------|--------------------|
| (36) | i. | (a), (b), (c) | 3 actes discursifs |
| | ii. | (a b), (c) | 2 actes |
| | iii. | (a), (b c) | 2 actes |
| | iv. | (a b c) | 1 acte |

Manifestement, cette façon de voir conduit à une surcharge de travail illégitime du module hiérarchique. De plus, dans cette hypothèse, le module hiérarchique peut être conduit à envisager des segmentations contradictoires et exclusives, comme dans le fameux :

(37) Messieurs les anglais tirez les premiers

le module hiérarchique devrait retenir simultanément la possibilité d'accéder aux deux interprétations possibles, où *les anglais* sont respectivement patient (segmentation *Messieurs # les anglais*) et agent de l'action (segmentation *Messieurs les anglais*).

2.3 Énoncé phonologique et mouvement discursif

De même que nous avons posé une équivalence entre syntagme intonatif et acte discursif, nous posons une équivalence entre énoncé phonologique et mouvement discursif qui, en première approximation, peut être défini comme l'unité de base de la construction du discours dans le temps. Eu égard à l'autonomie de la structuration prosodique, l'énoncé phonologique est la plus grande unité où se réalisent des phénomènes de jonction et des contrastes significatifs entre syntagmes intonatifs. De plus, l'énoncé phonologique est marqué par différents traits phonétiques de frontière, comme la descente mélodique à la valeur tonale la plus basse, la pause dans ses diverses réalisations phonétiques (variation marquée de débit, silence), les micro-mouvements mélodiques en fin de segment interprétables comme des indications modales, illocutoires ou interactionnelles. Comme nous l'avons vu, le substrat syntaxique de l'énoncé phonologique est extrêmement variable, puisque il peut aller d'une seule forme lexicale (interjection) à un groupe de propositions n'entretenant pas nécessairement de liens syntaxiques.

Faire l'hypothèse de l'équivalence entre énoncé phonologique et mouvement discursif rejoint la position de Roulet (1994, 107), pour qui un mouvement discursif peut être défini comme "(...) une intervention qui se présente au moment de son énonciation / perception comme autonome de par sa ponctuation (point) ou son intonation (close)." Considérons les exemples suivants que nous lui empruntons (*ibid.*, 108) :

- (38a) J'ai bien envie d'aller me promener, mais j'ai trop de travail
(38b) J'ai bien envie d'aller me promener. Mais j'ai trop de travail

Ces exemples présentent en effet des différences proso-discursives, qui peuvent bien être cernées à l'aide de la notion de mouvement discursif : (38a) présente les deux actes comme réalisés en un seul mouvement discursif, et (38b) en deux mouvements discursifs. Pour Roulet, cette différence se limite, du point de vue du locuteur, à témoigner de la construction du discours dans le temps et n'atteint pas la dimension hiérarchique ; du point de vue de l'interprétant, la différence résiderait dans le mode de stockage des

informations en mémoire discursive, stockage plus définitif pour les mouvements discursifs achevés. Dans notre optique, il faut admettre que le mouvement discursif joue également un rôle essentiel à l'intérieur de la dimension hiérarchique : d'une part, il peut indiquer des regroupements en unités supérieures à l'acte discursif, et établir indirectement des frontières d'actes discursifs ; et d'autre part, en lien avec la dimension interactionnelle, il indique des frontières d'unités monologiques virtuellement maximales, c'est-à-dire des constituants potentiels d'échange.

Radicaliser ce point de vue nous conduirait à poser l'hypothèse que les instructions associées à l'énoncé phonologique sont directement projetées dans la dimension hiérarchique, ce qui ferait du mouvement discursif une catégorie de l'échelle de rangs hiérarchiques, une unité monologique potentiellement constitutive d'échange. Dans cette optique, quelques-uns des effets prêtés à la dimension périodique seraient vus comme une conséquence indirecte du choix hiérarchique. Ainsi par exemple à propos de la nature provisoire ou définitive du stockage de l'information en mémoire discursive. Cette façon de voir pose cependant un certain nombre de problèmes ; notamment, elle semble vider le module périodique de son contenu concernant les unités monologiques.

Dans une autre optique, plus proche de celle développée par Roulet et qui nous paraît plus plausible, les mouvements discursifs ne relèvent pas de la dimension hiérarchique mais de la dimension périodique du discours. Cette position présente un certain nombre d'avantages : en premier lieu, elle permet d'éviter d'introduire dans l'échelle de rangs hiérarchiques une catégorie qui serait un doublon de catégories existantes, en l'occurrence la catégorie intervention ; en second lieu, elle tient compte d'une propriété qui différencie de manière nette les mouvements discursifs des autres catégories de la hiérarchie, leur caractère apparemment non récursif. Certes, lorsque Roulet (1991, 72 ; c'est nous qui soulignons) parle de "(...) fusion d'actes ou de mouvements discursifs marqués comme distincts (...) en un mouvement discursif de surface", il envisage explicitement que plusieurs mouvements discursifs puissent être réduits en un seul. Cette position cependant ne peut pas tenir si l'on considère les mouvements discursifs comme des unités périodiques, et ne vaut que si l'on en fait des unités hiérarchiques, comme nous l'avons provisoirement envisagé. La spécificité de la périodisation semble en effet d'être strictement séquentielle et non compositionnelle : les mouvements discursifs s'ajoutent les uns aux autres, mais ne sauraient se combiner indépendamment de leur lien avec la dimension hiérarchique.

Confiner le mouvement discursif dans la dimension périodique ne revient pas cependant à nier toute influence du module périodique sur le module hiérarchique, ou à ne faire jouer au premier qu'un rôle "cosmétique". Si l'on considère les instructions associées à l'énoncé phonologique comme étant de nature foncièrement périodique, celles-ci n'opèrent pas seulement sur des constituants discursifs pré-délimités, ne servant, au mieux, qu'à leur regroupement variable en différentes unités hiérarchiques; elle peuvent également opérer le découpage même de la chaîne discursive et "fabriquer" les constituants hiérarchiques. Un cas simple de ce phénomène peut être illustré à l'aide de l'exemple (22) ci-dessus que nous reprenons :

(22) Marie est malade (##) parce qu'elle a beaucoup mangé

Le choix, motivé de manière indépendante, de poser une frontière de mouvement discursif (##) avant *parce que* entraîne nécessairement au niveau hiérarchique la constitution de deux actes discursifs.

Une question qui se pose est de savoir si une frontière de mouvement discursif qui se greffe sur une frontière d'acte discursif entraîne des effets dans la dimension hiérarchique. De fait, la réponse à cette question est fonction de la conception même du travail assigné à la dimension hiérarchique relativement à la dimension périodique. Le fait est que dans (38a), produit en un seul mouvement discursif, le premier acte est d'emblée présenté intonativement comme un sous-constituant d'une intervention; dans (38b) en revanche, l'exécution du premier acte en un mouvement discursif a pour effet de présenter celui-ci comme une intervention virtuelle, avec les conséquences interprétatives (et interactionnelles) qui en découlent. Le problème, alors, est de savoir si la dimension hiérarchique peut se passer d'enregistrer cela - la "philosophie" modulaire tendrait à répondre par l'affirmative, mais il est manifestement nécessaire d'examiner ce point de manière indépendante. D'un côté, la dimension périodique semble, pour ce qui concerne la prosodie, avoir pour mode de fonctionnement d'ouvrir des fenêtres de contrastes hiérarchiques possibles, ce qui entraîne que la dimension hiérarchique travaille à l'intérieur de ces fenêtres; d'un autre côté, la dimension hiérarchique enregistre les relations entre unités discursives bien au-delà du format couvert par la dimension périodique, et semble avoir pour tâche de fixer le résultat "définitif" de la construction temporellement organisée du discours.

Une caractéristique de l'énoncé phonologique relevée par Nespor est qu'il est nécessairement de nature monogale : deux locuteurs ne peuvent pas selon elle accomplir un unique énoncé phonologique. L'argument qu'elle invoque est qu'en italien la dégémination vocalique, qui est un phénomène

spécifique au domaine de l'énoncé phonologique, ne se réalise pas entre deux tours de parole. Cela entraînerait, dans le cadre de notre hypothèse, qu'il est impossible d'accomplir un mouvement discursif à deux locuteurs. Nous pensons quant à nous qu'il y a des indices proso-discursifs clairs permettant d'affirmer le contraire, observables dans certains cas où deux locuteurs construisent ensemble une réponse. Certes, il semble effectivement difficile d'appliquer la dégémination à une frontière de tour de parole, mais, eu égard aux propriétés majeures de l'énoncé phonologique (regroupement de SI, phénomènes de frontière), on pourrait inverser l'observation au compte des propriétés du tour de parole plutôt qu'à celles de l'énoncé phonologique - et, partant, du mouvement discursif. Ce point en fait tendrait à confirmer la spécificité périodique de l'énoncé phonologique : il n'est définissable ni en termes hiérarchiques, ni en termes interactionnels (tour de parole).

Il n'en reste pas moins que, comme unité périodique, l'énoncé phonologique présente des propriétés prototypiques aux plans hiérarchique et interactionnel, étant plutôt associé à des unités à la fois monologiques (interventions) et monogales (un seul locuteur). Il est également sensible à la dimension physiologique, l'énoncé phonologique prenant, toujours de manière prototypique, la forme du groupe respiratoire ("breath group").

3. Conclusion

Nous avons, au long de cet article, tenté de faire apparaître et de discuter quelques aspects des interrelations significatives qui lient les différentes unités de la constituance prosodique au discours. Partant de l'hypothèse de l'autonomie de la structuration prosodique, nous avons associé le syntagme intonatif à la dimension hiérarchique de l'acte discursif, et l'énoncé phonologique à la dimension périodique du mouvement discursif, et nous en avons examiné certaines conséquences immédiates. D'autres conséquences devraient en découler, qui concernent les niveaux aussi bien inférieur au syntagme intonatif que supérieur à l'énoncé phonologique, dans leurs relations avec d'autres dimensions de l'organisation discursive.

Au niveau inférieur, notre hypothèse suggère par exemple une façon de traiter les différentes manifestations de l'organisation informationnelle du discours. L'intuition selon laquelle l'opposition thème-rhème peut se concrétiser aussi bien à l'intérieur des actes discursifs qu'entre unités discursives trouve un fondement prosodique clair : dans le premier cas, le contraste informationnel relève de l'organisation en syntagmes phonologiques,

et, dans le second cas, il est porté minimalement par l'organisation en syntagmes intonatifs.

D'un autre côté, dans le cadre que nous esquissons, nous sommes conduits à envisager de manière naturelle l'existence de correspondances proso-discursives à un niveau supérieur à celui de l'énoncé phonologique, comme le suggère le schéma (14). L'analogie intuitive que présentent, dans leur dimension périodique, les indications graphiques (le point) et prosodiques (l'énoncé phonologique) invite à s'interroger sur le correspondant prosodique virtuel du paragraphe. Comme nous l'avons relevé à la suite de Fontaney notamment, certains phénomènes de frontières prosodiques semblent pouvoir être mis en relation avec la macro-organisation périodique du discours, signalant par exemple des changements "macro-thématiques", correspondant à des frontières de transaction dans l'échelle de rangs hiérarchiques de Roulet.

Enfin, il paraît clair que les phénomènes proso-discursifs que nous avons retenus sont toujours accompagnés d'autres aspects phonétiques, qui ont à leur tour des effets sur les dimensions énonciatives, polyphoniques, interactionnelles du discours. Loin de mettre en défaut l'hypothèse d'une interrelation forte entre le discours et la prosodie, ces phénomènes la confirment et l'enrichissent, tout en invitant à prendre acte de sa complexité.

Références bibliographiques

- BERRENDONNER A. (1990), "Pour une macro-syntaxe", *Travaux de linguistique* 21, 25-36.
- CHOMSKY N. & HALLE M. (1968), *The Sound Pattern of English*, New York, Harper & Row.
- FERRARI A. (1992), "Encore à propos de *parce que*, à la lumière des structures linguistiques de la séquence causale", *Cahiers de Linguistique Française* 13, 183-214.
- FONTANEY L. (1987), "L'intonation et la régulation de l'interaction", in COSNIER J. & C. KERBRAT-ORECCHIONI (1987) (eds), *Décrire la conversation*, Lyon, PUL, 225-267.
- LÉON P. R. (1971), *Essais de phonostylistique*, *Studia Phonetica* 4, Paris, Didier.
- HALLIDAY M. A. K. (1967), "Notes on Transitivity and Theme in English", *Journal of Linguistics* 3, 177-244.
- LADD D. R. (1988), "Declination "reset" and the hierarchical organisation of utterances", *Journal of Acoustical Society of America* 84/2, 530-544.

- LADD D. R. (1992), "An Introduction to Intonational Phonology", in DOGHERTY G. & D. LADD, *Papers in Laboratory Phonology II*, Cambridge, CUP.
- MERTENS P. (1990), "Intonation", in BLANCHE-BENVENISTE C. & C. JEAN-JEAN, *Le français parlé. Etudes grammaticales*, Paris, Ed. CNRS, 159-176.
- NESPOR M. (1988), "Aspects of the interaction between prosodic phonology and the phonology of rhythm", in BERTINETTO P.M. & M. LOPORCARO (eds), *Certamen phonologicum*, Torino, Rosenberg & Sellier, 189-230.
- NESPOR M. (1993), *Fonologia*, Bologna, Il Mulino.
- NESPOR M. & VOGEL I. (1986), *Prosodic Phonology*, Dordrecht, Foris.
- PIERREHUMBERT J. (1990), *The Phonology and Phonetics of English Intonation*, Bloomington, Indiana University Linguistics Club.
- ROSSI M. (1985), "L'intonation et l'organisation de l'énoncé", *Phonetica* 42, 135-153.
- ROSSI M. & AL. (1981), *L'intonation. De l'acoustique à la sémantique*, Paris, Klincksieck, Etudes linguistiques XXV.
- ROULET E. (1991), "Vers une approche modulaire de l'analyse du discours", *Cahiers de Linguistique Française* 12, 53-81.
- ROULET E. (1994), "La phrase : unité de langue ou unité de discours?", in CERQUIGLINI-TOULET J. & O. COLLET, *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*, Genève, Droz, 101-110.
- SELKIRK E. O. (1984), *Phonology and Syntax : The Relation between Sound and Structure*, Cambridge/London, The MIT Press.
- SORNICOLA R. (1981), *Sul parlato*, Bologna, Il Mulino.
- VOGHERA M. (1992), *Sintassi e intonazione nell'italiano parlato*, Bologna, Il Mulino.
- ZEC D. & S. INKELAS (1990), "Prosodically constrained syntax", in S. INKELAS S. & D. ZEC (eds) (1990), *The Phonology-Syntax Connection*, Chicago, The University of Chicago Press, 365-378.